

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **1 décembre 2008**

Décision n° **B-2008-0488**

commune (s) :

objet : Marchés communautaires attribués à Jacqueline Osty - Avenant de transfert collectif au bénéfice de la SARL Atelier Jacqueline Osty et associés

service : Délégation générale au développement urbain - Direction financière et administrative

Rapporteur : Monsieur Buna

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 novembre 2008

Compte-rendu affiché le : 2 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédriani, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mmes Elmalan, Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier, Kimelfeld (pouvoir à M. Darne J.), Arrue, Barge (pouvoir à M. Assi), Sécheresse (pouvoir à M. Brachet), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Daclin.

Bureau du 1 décembre 2008**Décision n° B-2008-0488**

objet : **Marchés communautaires attribués à Jacqueline Osty - Avenant de transfert collectif au bénéfice de la SARL Atelier Jacqueline Osty et associés**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction financière et administrative

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Madame Jacqueline Osty, société civile de moyens, a fait apport de son entreprise individuelle libérale de paysagiste DPLG à la SARL Atelier Jacqueline Osty et associés. Cette société de paysagistes à responsabilité limitée dont le siège social se situe 77, rue de Charonne à Paris (75011) a été immatriculée le 17 septembre 2008 au RCS de Paris sous le numéro 318 975 752 - code NAF : 7711Z.

Le présent avenant de transfert prend acte de cette opération et autorise la société Atelier Jacqueline Osty et associés à se substituer ainsi à madame Jacqueline Osty dans les marchés communautaires à compter de la date de notification de l'avenant.

Deux marchés passés avec la Communauté urbaine et non soldés sont concernés :

- marché n° 99 0753E aménagement de la place Bellecour - Lyon 69002,
- marché n° 07 2766T - aménagement de la place des Jacobins - Lyon 69002.

Cet avenant ne change en rien les clauses des marchés susvisés ;

Vu ledit avenant collectif de transfert ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer l'avenant collectif de transfert des marchés conclus avec madame Jacqueline Osty au bénéfice de la SARL Atelier Jacqueline Osty et associés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2008.